

**MAIRIE DE
Goldbach-Altenbach**



République Française
Arrondissement de Thann-Guebwiller
Département du Haut-Rhin

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNI EN DATE DU 18 OCTOBRE 2021**

Conseillers en fonction : 10
Conseillers présents : 9
Conseillers absents : 0
Nombre de procuration : 1

L'an deux mille vingt et un, le 18 octobre, à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué le 13 octobre 2021, était réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. LERCH Jonathan, maire.

Étaient présents : tous les membres, sauf Mme JAFRATE Emilie, conseillère

Secrétaire de séance : M. LUDWIG Benjamin, adjoint au maire, assistée de la secrétaire de mairie

Assistait en outre : 1 auditeur

1	APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 6 SEPTEMBRE 2021	
----------	---	--

Le procès-verbal de la séance du 06.09.2021, dont une copie intégrale a été adressée à tous les Conseillers, a été publié par voie d'affichage. Il est approuvé par les membres présents à ladite séance.

2	APPROBATION DE LA CHARTE « COMMUNE NATURE »	2021-1-92
----------	--	------------------

Monsieur INHOFER Brice, adjoint au Maire, propose à l'assemblée la signature de la charte au vu de la participation à l'opération « commune nature ».

Des pesticides, utilisés pour le désherbage des « zones non agricoles » (parcs, jardins, voiries.) sont régulièrement détectés dans les eaux superficielles et souterraines et constituent une source de pollution importante en raison de nombreuses surfaces imperméables qui facilitent le transfert des molécules vers la ressource en eau.

Des diagnostics sur la qualité des eaux souterraines régulièrement établis ont mis en évidence que la pollution des eaux souterraines par les produits phytosanitaires constitue un facteur de déclassement important de la qualité des ressources en eau et notamment des captages d'eau potable. La Région Grand Est et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse souhaitent mettre à l'honneur les collectivités engagées dans une démarche respectueuse de l'environnement contribuant à la préservation de la ressource en eau et à la sauvegarde de la biodiversité.

Dans ce cadre, il est donc proposé de concourir à la distinction « Commune Nature » en participant à une future campagne d'audit, qui permettra d'illustrer et de valoriser le degré d'avancement de la commune dans les pratiques d'entretien de ses espaces publics. La participation à cette démarche sera formalisée par la signature d'une charte d'entretien et de gestion des espaces communaux publics.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE d'inscrire la commune à l'opération de distinction « Commune Nature » au titre de la démarche « Eau et Biodiversité »,

mise en œuvre par la Région Grand-Est. AUTORISE le Maire à signer la charte correspondante et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

3	APPROBATION DE LA CONVENTION ENEDIS	2021-1-93
----------	--	------------------

Monsieur Le Maire, rappelle à l'assemblée la problématique relative au réseau actuel.

En effet, dans le cadre d'enfouissement du réseau aérien haute tension à Goldbach-Altenbach, ENEDIS prévoit de poser du réseau sous terrain, une armoire haute tension, ainsi qu'un poste de transformation HTA/BT sur des terrains dont nous sommes propriétaires.

Pour ce type d'ouvrages sur des terrains privés, une convention de servitude doit être signée. C'est pourquoi il est proposé 4 conventions :

- Une convention pour les réseaux sous terrains à proximité du poste de transformation
- Une seconde pour les réseaux sous terrains à proximité de l'armoire haute tension
- Une pour la mise à disposition du terrain pour la pose de l'armoire haute tension
- Une pour la mise à disposition du terrain pour la pose du poste de transformation

Concerne les parcelles : 004-041 // 004-0023 // 006-011

Ces conventions seront ainsi retournées signées à ENEDIS, qui se chargera des opérations d'authentification et d'enregistrement et pris en charge par ENEDIS.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité AUTORISE le Maire à signer les conventions et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

4	BUDGET FORET : DECISION MODIFICATIVE N°1	2021-1-94
----------	---	------------------

Le conseil municipal a voté le budget primitif le 15 mars 2021 sur des bases prévisionnelles.

À mesure de son exécution, il apparaît nécessaire de procéder à des ajustements. Afin de ne pas bloquer le paiement des factures, le maire peut utiliser les crédits affectés aux dépenses imprévues par décision, pour mandater sur des articles aux crédits insuffisamment budgétisés.

Les crédits du compte 6558 « autres contributions obligatoires » étant insuffisants un mouvement depuis le compte 6068 « autres matières et fournitures » a été réalisé.

Un mouvement de 500 euros n'affectant pas l'équilibre général du budget.

Considérant la nécessité de procéder aux modifications telles que figurant dans le tableau, ci-après pour faire face aux opérations financières et comptable du budget, après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 10 voix pour adopte la décision modificative suivante :

Budget Foret		
SECTION FONCTIONNEMENT		
Compte	Intitulé	Montant
D-6558	Autres contributions obligatoires	+500 €
D-6068	Autres matières et fournitures	-500 €

5	VALIDATION ET MISE EN PLACE DES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION	2021-1-95
----------	--	------------------

Monsieur Le Maire, informe l'assemblée que les LDG, lignes directrices de gestion déterminent la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, notamment en matière de gestion prévisionnelle des catégories d'emplois et compétences.

Les lignes directrices de gestion permettent l'appréciation des situations individuelles, des circonstances ou d'un motif d'intérêt général les orientations en matière de promotion et de valorisation des parcours. Celles-ci seront fixées pour une durée de 6 ans maximum, revues en chaque début de mandat et devant être validées avant le 31.12.2021. Le projet sera soumis au comité technique pour approbation, puis notifié

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

6	ATTRIBUTION LOGEMENT COMMUNAL	2021-1-96
----------	--------------------------------------	------------------

Monsieur Le Maire quitte la salle pour ce point et donne parole à M. LUDWIG Benjamin, adjoint au Maire et rappelle le dossier aux conseillers.

Le logement communal a été libéré en date du 18 aout 2021 par son ancien locataire qui y résidait depuis le 01/03/2018. Pour rappel, Il s'agit d'un logement de 3 pièces pour une surface de 67 m2 se situant au 1^{er} étage donnant sur la rue principale. L'indice des loyers étant voté au 4eme trimestre. Les charges sont prélevées par semestre.

La location de ce logement faisant parti des rentrées d'argent de la commune il a été décidé de remettre en place un appel à candidatures pour ce logement, celui-ci étant vacant.

L'avis de vacances a été faite suite décision du conseil municipal du 6 septembre 2021 pour la période du 15 au 30 septembre 2021, donnant lieu à l'attribution du logement au présent conseil.

Une seule candidature a été réceptionnée pour ce logement au nom de Mme MICHEL M. LERCH et examinée en réunion le 11 octobre 2021.

Vu la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 modifiée par la loi n°2021-366 du 24 mars 2014, considérant le dossier de candidature complet, après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 9 voix pour; décide de louer à Mme MICHEL et M. LERCH, demeurant au 3 rue du Merzenbach à Goldbach-Altenbach, l'attribution du logement à compter du 01.01.2022: à la tarification validée comme suit, pouvant être revue au cours du 4 trimestre 2021 conformément à la revalorisation de l'indice, point qui sera validé par séance du conseil municipal.

PRENEUR	DESIGNATION	SURFACE	Loyer/mois
MICHEL/LERCH	3 pieces	67 m2	408 € / MOIS

de donner délégation à Monsieur LUDWIG Benjamin, adjoint au Maire pour signer le bail et tous les documents s'y rapportant.

7	REPLACEMENT DES FENETRES : LOGEMENT COMMUNAL	2021-1-97
----------	---	------------------

Monsieur Le Maire informe l'ensemble des conseillers, que l'appartement communal (accès via rue principale) a eu besoin de quelques travaux de rafraichissement.

Un processus de remplacement de quelques fenêtres avait déjà eu lieu il y a quelques années.

Il est ainsi proposé de profiter du changement de locataire, et vacance du logement pour réaliser cette opération.

Un appel à 3 professionnels a été fait courant septembre (Iso 2000 / contact fermetures / wehr)

Les fonds étant disponible, la dépense pourra être réalisée via un compte du chapitre 21 « immobilisations corporelles »

Ce logement fait parti des rentrées d'argent de la commune, et aucun investissement, mise à part le remplacement des fenêtres n'y a été réalisé ces dernières années.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de faire appel à la société WEHR pour un budget de 3236.90 € et. AUTORISE le Maire à signer les toutes les pièces afférentes à ce dossier et a engager les travaux de remplacement de fenêtres.

8	ATTRIBUTION SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	2021-1-98
----------	--	------------------

M. le Maire, rappelle les différentes associations répertoriées dans la commune.

ASSOCIATIONS	MONTANT 2021
Amicale des Sapeurs – Pompiers	300
Chorale Sainte Cécile	300
Conseil de Fabrique	300
Gold'Anim	300
UNC section Goldbach-Altenbach	300

Suite à la délibération du 14.12.2020 une subvention de 300 euros a été votée pour chaque association communale en faisant la demande. Le versement de la subvention sera conditionné par une demande par courrier adressé à M. le Maire et sera accompagné d'un bilan d'activités. Un courrier de relance leurs a été adressé en mai 2021. A ce jour seule l'amicale des anciens sapeurs-pompiers a effectué une démarche en ce sens.

Considérant l'intérêt de garder une dynamique associative dans la commune, il est ainsi proposé à d'autres associations ayant un intérêt local de se voir accordé une subvention.

ASSOCIATIONS	MONTANTS 2021
Vélo club 3 épis-Grand Ballon	300
Association les écureuils	900

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 10 voix pour, décide d'attribuer les subventions exceptionnelles au titre de l'année 2021. AUTORISE le Maire à signer les toutes les pièces afférentes à ce dossier

9	DON DE MATERIEL AUX SAPEURS POMPIERS DE WILLER SUR THUR	2021-1-99
---	--	------------------

Monsieur Le Maire rappelle l'historique de la couverture en sécurité incendie au niveau communal. Depuis la fermeture du corps en 2016, les sapeurs-pompiers de Willer sur Thur ont pris en charge la couverture de notre secteur. Ce délai d'intervention permet d'avoir du personnel de proximité très réactifs sur place en attendant les gros moyens mis en œuvre en partance du centre de secours de Thann

A ce jour, aucun soutien ou appui financier direct et régulier n'est en place entre les 2 communes.

La sécurité de nos administrés étant essentielle, tout comme la collaboration avec l'équipe des pompiers de willer sur thur.

Leur réactivité, présence, et efficacité est régulièrement constatée. Le dépôt incendie de notre commune étant fermé, il a été constaté que du matériel professionnel pouvant encore être utilisé y est stocké. Il est donc proposé aux pompiers de Willer sur Thur, de faire le tri de ces effets et qu'il leur soit ainsi cédé gracieusement le matériel pompier souhaité acheté par la mairie ou l'amicale des pompiers directement.

Cela correspondra à une contribution communale non financière et marquera le soutien de notre commune à leurs activités.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité AUTORISE le Maire à signer les toutes les pièces afférentes à ce dossier et à remettre gracieusement l'ensemble du matériel au corps des sapeurs-pompiers de Willer sur Thur.

10	AUTORISATION D'OUVERTURE DE SENTIER DU CLUB VOSGIEN	2021-1-100
----	--	-------------------

Monsieur INHOFER Brice, adjoint au Maire, fait part aux conseillers de la requête du Club Vosgien demandant l'autorisation d'ouverture de sentier. Lors de rencontres avec M. Korb, membre actif du CV de Thann, nous avons fait le constat que Goldbach-Altenbach est un des rares village de la région à ne pas avoir de circuit circulaire balisé sur son territoire.

En étudiant les cartes afin de trouver un itinéraire adéquat permettant de relier les deux villages, nous avons identifié un ancien sentier partant du chemin du Braffy à Altenbach, encore indiqué en pointillé sur les cartes. Sur place nous avons pu relever facilement le sentier car encore parfaitement terrasser. Il est, a ce jour encombré par les genêts et quelques pins sylvestres. Il faudra donc envisager un chantier de réouverture. L'ouverture de ce chemin permettra de relier Altenbach aux chaumes du Gerstaker et donc aux hauteurs de Goldbach pour permettre un circuit circulaire d'environ 3h. Un nom lui sera attribué ultérieurement. Les chasseurs et agriculteurs concernés seront sollicités à ce sujet. Ce nouveau sentier aura un niveau de difficulté intermédiaire sur une distance d'environ 7 km et un accès depuis un parking sécurisé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité AUTORISE le Maire à signer les toutes les pièces afférentes à ce dossier et à autoriser la mise en place de ce sentier ainsi qu'à autoriser le Club Vosgien à entamer le chantier.

11	VOIRIE : REFECTION DE LA RUE DES GENETS	2021-1-101
----	--	-------------------

Monsieur LUDWIG, adjoint au Maire, rappelle aux conseillers la situation de la rue des genêts.

En effet, les problèmes de voirie en termes d'évacuation d'eau et de nids de poule sont régulièrement évoqués de la part des riverains, cela déjà depuis plusieurs années.

Cette problématique d'écoulement d'eau le devient aussi en hiver lorsque les températures deviennent négatives, ou lors d'importantes précipitations.

Des travaux de remise en état de la voie ont débutés, mais ne seraient que provisoires.

Il est donc nécessaire de solutionner le problème et de prévoir la mise en place de mesures concrètes sur du moyen, voir long terme. Les fonds étant disponibles, les travaux dans une limite de 6000 euros peuvent alors être envisagés. Une commission voirie sera mise en place très prochainement.

Les services techniques sont déjà attentifs et œuvrent pour essayer d'y remédier de manière très régulière. Ce projet rue des genêts serait donc un projet test. Un bilan global relatif à la voirie communale est prévu, et d'autres rues pourraient être inscrite sur ce même type de projet les années suivantes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité AUTORISE le Maire à signer les toutes les pièces afférentes à ce dossier et à autoriser le démarrage de ce chantier de réfection de la rue des Genêts.

12	VALIDATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DU SYNDICAT D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU RHIN	2021-1-102
----	--	------------

Monsieur Le Maire, rappelle les liens avec le syndicat d'électricité et de gaz du Rhin.

En vertu de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie, l'organisation de la distribution d'électricité relève de la compétence des collectivités locales.

En France, les communes n'exercent généralement pas de manière isolée leurs attributions en matière d'électricité, mais adhèrent à des syndicats intercommunaux, à qui elles ont transféré leurs compétences.

A ce jour, il existe en France plus de 90 Syndicats départementaux et supra-départementaux ayant au moins la compétence d'organisation de la distribution publique d'électricité.

Par délibérations conjointes des communes adhérentes, le Syndicat a ajouté la compétence gaz et est devenu le Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin par arrêté préfectoral du 6 novembre 2000, avec 181 communes du Département qui ont délégué leur compétence gaz au Syndicat.

Désormais, 332 communes et 2 communautés de communes sont adhérentes au Syndicat. Ainsi tous les ans, le rapport d'activité est transmis aux collectivités adhérentes pour approbation.

Aucune remarque relative au rapport n'a été relevé

Ainsi, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité par 10 voix pour, approuve le rapport d'activité 2020 du syndicat d'électricité et de gaz du Rhin.

13	DIVERS ET INFORMATIONS	
----	-------------------------------	--

- **Sécurité :**

Suite à la réunion relative à la sécurité du 8 octobre, il a été constaté que le projet de réserve communale ne pourra pas avoir lieu dans l'immédiat. En effet, il faudrait environ 20 personnes impliquées de manière régulière pour pouvoir l'envisager. Néanmoins une proposition de de formation du grand public au DAE (défibrillateur) a été proposé et une campagne de formation en secourisme sera proposé en 2022.

- **Forêt :**

Actuellement plusieurs chantiers se terminent.

- **Fontaines de Noel :**

A nouveau les fontaines de Noel pourront être décorées. Les informations ont été distribuées dans les boîtes aux lettres en octobre.

- **Marché paysan :**

Le prochain marché paysan « de Noel » aura lieu le samedi 4 décembre au soir.

- **Conservatoire des Sites Alsaciens :**

La signature du bail validé lors du conseil du 06.09.2021 sera signé ce mardi 26 octobre à 17h30 à la mairie.

- **Fête des aînés :**

Suspendu en 2020 pour des raisons sanitaires, celle-ci sera reconduite cette année et aura lieu le 12.12 ;2021 au Dorfhuis. Les participants seront soumis à la présentation du pass sanitaire.

- **11 Novembre**

Cette année la manifestation aura lieu à Willer.

- **Santé :**

Point soulevé de la problématique du manque de médecins dans notre vallée.

L'ordre du jour épuisé et le tour de table terminé, M. le Maire lève la séance du Conseil Municipal à 22h00.

**Aucun autre point n'étant soulevé,
M. le Maire clôture la séance à 22h00**

Le secrétaire de séance

M. le Maire

Benjamin LUDWIG

Jonathan LERCH